

## COMPTE RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2014

**Présents :** L. BARAFORT, T. SOUSTELLE, J-C GARNIER, J-L CHABROL, C. DONNARD, J-M JACQUOT, P. MAZOYER

Mme Laure BARAFORT est secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h30.

#### **Point n°1**

##### **Rencontre avec Mme Valérie CUDEL**

Madame CUDEL, représentante officielle de Nouveaux Commanditaires (commission culturelle de Fondation de France) est invitée à présenter le projet initié en octobre 2013.

Elle retrace l'historique de cette démarche, pensée par un groupe de réflexion à cette époque.

Le lieu concerné est un lot de parcelles communales de 14 hectares en zone naturelle dans sa totalité, acquis en 2002. Il se situe autour de l'Eglise. Il révèle des pratiques multiples : marcheurs, simples promeneurs, cueilleurs, chasseurs, artistes et étudiants en écoles d'art qui y ont séjourné, invités par l'association *Sentiers*. Il s'agirait dans un premier temps d'y aménager un chemin allant de l'église au Galeizon.

Georges TRAKAS, artiste canadien a été pressenti, si ce projet prend forme. Il a une longue expérience de travail en milieu dit naturel.

Le terrain étant communal, il faut l'aval de la nouvelle équipe municipale pour donner suite à cette commande.

Une discussion prend forme autour des questions de financement, sachant que deux phases sont à identifier pour une commande adressée à un artiste.

- La phase d'étude est prise en charge par la fondation de France et qu'elle permet de mener une recherche avec l'artiste accompagné des commanditaires.
- La phase de réalisation pour laquelle Fondation de France intervient en collaboration avec d'autres partenaires financiers.

Des questions sont posées :

Un tel projet impliquant un artiste de dimension internationale et une association de renom telle que Fondation de France implique une prise de conscience de la part de la municipalité à la hauteur de l'initiative.

Avons-nous les moyens humains et financiers pour y faire face ?

Qui aura la charge des frais de fonctionnement, mise en sécurité, entretien annuel?

Pour rappel : L'association « Sentiers » a demandé à la municipalité de disposer de ce même terrain et de l'église pour les activités du deuxième semestre 2014 et y « ménage » un sentier discret.

Le Conseil se positionnera et assure un retour d'informations à Madame CUDEL.

## **Point n°2**

### **Adhésion à l'Association de Maires du Gard et de France**

Le conseil municipal autorise le versement de la cotisation annuelle comprenant :

- la part nationale, reversée à l'Association des Maires de France (AMF) d'un montant de 45,19 euros
- une part départementale versée à l'Association des Maires du Gard (AMG) d'un montant de 24 euros

**Adopté à l'unanimité**

## **Point n°3**

### **Indemnité au comptable**

Comme chaque année, il convient d'allouer au comptable du trésor une indemnité de conseil pour l'année 2014. Le montant net est de 257,17 euros.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Point n°4**

##### **Redevance Assainissement**

La redevance d'assainissement non collectif de la Chèvrerie Fromagerie Communale du chemin du Bois de Rame s'élève à 20 euros.

Le conseil municipal décide de ne pas facturer ce montant aux locataires de la Chèvrerie Communale.

#### **Point n°5**

##### **Contrat d'entretien d'éclairage public**

Compte tenu des éléments suivants :

La communauté de communes ne met plus à disposition nacelle et personnel qualifié. La commune des Salles du Gardon a également décliné notre demande. La commune de Cendras aurait pu mettre à disposition du personnel qualifié, la location de la nacelle serait restée à la charge de notre commune.

Le conseil municipal décide de confier la maintenance de l'éclairage public à l'entreprise Valette, pour un montant annuel de 448,80 euros TTC. Le nombre d'interventions n'est pas limité.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Point n°6**

##### **Passage du Rallye du Gard sur les D532 et D432**

Lors d'une réunion, le 1<sup>er</sup> juillet 2014, Monsieur REY, maire de la commune de Branoux, a exposé aux participants dont Mme BARAFORT et M. SOUSTELLE, la possibilité de réfléchir à une modification d'itinéraire du circuit du Rallye du Gard pour 2015.

Le nouveau parcours pressenti pourrait emprunter après le col de La Baraque, la D 532 puis la D432, traversant les Appens pour revenir sur la D32.

Mme BARAFORT et M. SOUSTELLE rapportent les informations et demandent l'avis du conseil. Après débat, le conseil passe au vote.

**Le résultat du vote est : 5 voix CONTRE**

**2 absentions**

## **Point n°7**

### **Aménagement du chemin de la chèvrerie communale**

Il pose des difficultés de circulation et d'accès, notamment pour La Chèvrerie du Bois de Rame (aller-retours pour le travail quotidien, accès des clients et des livraisons). Les pièces nécessaires à la constitution du dossier sont peu à peu rassemblées.

- Tracé pourrait reprendre l'ancien chemin de charrette évitant ainsi le tournant en épingle
- Devis pour l'élargissement de celui-ci à 4 mètres permettant le passage des véhicules.
- Devis pour sa stabilisation de la route.

Pour cela des devis sont demandés auprès de différentes entreprises afin d'estimer le coût de la réalisation d'une amélioration du chemin menant à la chèvrerie.

## **Point n°8**

### **Travaux de remise en eau du Temple**

Pour des raisons de commodité, entre autres pour l'entretien, le conseil donne son accord pour que ce point d'eau soit remis en fonction.

Les travaux seront confiés à l'entreprise Fraile.

## **Point n°9**

### **Transport scolaire**

Après plusieurs pétitions de la commune et des habitants concernés, le ramassage au Cure Bouso et à la Montadette a été autorisé par le SMTBA (Syndicat Mixte de Transport du Bassin Alésien) et Ntec (Nouveaux transport en commun cévenol)

Depuis le changement de rythme scolaire, par contre, les enfants des communes de Lamelouze et Soustelle doivent attendre LE MERCREDI UNIQUEMENT de 11h30 (heure de sortie de l'école) à 12h00 (heure de passage du ramassage scolaire).

Leur retour chez eux est donc retardé de 30 minutes.

Actuellement, suite à un accord entre Mme BARAFORT et M. Yannick LOUCHE, ils sont pris en charge par le Centre Social Lucie Aubrac de Cendras pour ce temps de surveillance.

Il faudra évoquer le coût de cette prise en charge.

MM. MALAVIEILLE et SUAOU du Conseil Général ainsi que le Syndicat Mixte des Transports du Bassin Alésien ont été interpellés. Mais aucune solution n'a été évoquée à ce jour.

*Jean-Michel JACQUOT a calculé que le total des heures de garderie représenterait 19 heures sur l'année scolaire. Il suggère de se rapprocher de la commune de Cendras pour une participation financière proportionnelle au nombre d'enfants.*

Une autorisation de circuler doit être accordée par la DDTM à l'entreprise de transport Cévennes Voyages pour que le car scolaire (7 tonnes) puisse circuler sur la D432 – celle-ci étant limitée en partie à 3,5 tonnes.

### **Point n°10**

#### **Création d'un cimetière communal**

Conformément au code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est habilité à décider de la création et de l'implantation d'un cimetière communal.

Il se situera dans la parcelle communale située sous l'église de Lamelouze. L'implantation est réalisée et l'étude de sol est validée.

Monsieur Jean-Claude GARNIER est en charge de ce dossier et précise que les autres pièces nécessaires au dossier sont peu à peu rassemblées.

Madame Christine DONNARD ajoute qu'un règlement et un dossier de concessions seront nécessaires.

NB : ceci est précisé dans les articles de lois qui régissent les cimetières.

### **Questions diverses**

#### **Demande d'adduction en eau potable au lieu-dit de Boubau**

Mme Emilie ROUGE et M. Glenn SAZEREAU font la demande de raccordement au réseau d'eau potable de la commune pour que leur terrain situé en zone IIIAUC devienne constructible, conformément aux règles établies dans le PLU communal.

#### **Bilan de la réunion avec les propriétaires du Chemin de la rivière**

Cette réunion d'information et de concertation a eu lieu le jeudi 4 septembre.

La majorité des propriétaires se positionnent pour que ce chemin devienne communal, l'intérêt collectif primant à leurs yeux sur l'intérêt individuel.

Mme Marion BOUCHELACHEM dit que cette modification ferait perdre de la valeur à son terrain, elle souhaiterait garder la servitude de passage.

Il est convenu que Mme BARAFORT écrira au service de France-Domaines pour une évaluation du coût des terrains et se rapprochera d'une étude notariale. Les métrés des différents terrains ont déjà été effectués par le cabinet de géomètres experts : Géo Tech.

Une autre réunion sera alors proposée.

### **Journées du patrimoine**

Il est décidé que le temple et l'église seraient ouverts aux promeneurs le dimanche 21 septembre.

Madame BARAFORT et Monsieur Pierre MAZOYER se proposent pour assurer la permanence.

Une information sera diffusée auprès des offices de tourisme, journaux et sur le site communal.

**La séance est levée 22h15**